

Accompagnement des personnes sous curatelles endettées en lien avec leur santé

Etat de la situation et des besoins

Melanie Singha

Etudiante en Master en stage de
recherche à la HETSL

Sommaire

- But et objectifs du projet
- Réalisation du projet
- Résultats
- Diagnostic et recommandations

But et objectifs du projet

Poser un diagnostic des besoins des curateurs/trices dans leur accompagnement de personnes concernées par l'impact des dettes sur leur santé , en identifiant :



Problématiques de l'accompagnement



Ressources et limites



Recommandations en matière d'accompagnement

Réalisation



Stage de recherche dans le cadre du Master HES-SO en Travail social.



Au sein de l'équipe de recherche : « Etude pluriméthodologique des liens entre endettement et santé en Suisse » à la HETSL.



Projet réalisé sur une année, de février 2023 à janvier 2024.

Réalisation



Récolte de données par le biais d'entretiens individuels réalisés entre mai et octobre 2023.



5 curateurs/trices, 2 huissiers/ères, 1 conseiller/ère Caritas et 1 personne de Dette conseil Suisse ont été interrogés pour ce projet.



Croisement des différentes données récoltées et analyse inductive ayant permis de faire ressortir des thématiques clés.

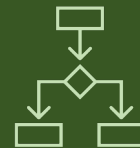
Résultats

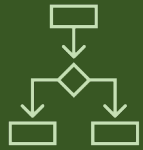
Les curateurs et curatrices interrogés ont observés plusieurs impacts de l'endettement sur la santé des personnes sous curatelles.

- Atteintes relevées très similaires à celles ressorties dans l'étude pluriméthodologique des liens entre endettement et santé en Suisse.
- Surtout des atteintes psychiques (anxiété, sentiment d'impuissances, dépendances...)
- Problématique de la boîte aux lettres

Résultats

- Plusieurs actions possibles pour agir sur ces impacts, ainsi que des facilitateurs et des obstacles à ces actes sont ressortis des entretiens.
- Ces actions ont pu être catégorisées selon 4 domaines de la pratique professionnelle : organisationnel, administratif, accompagnement et collaboration.

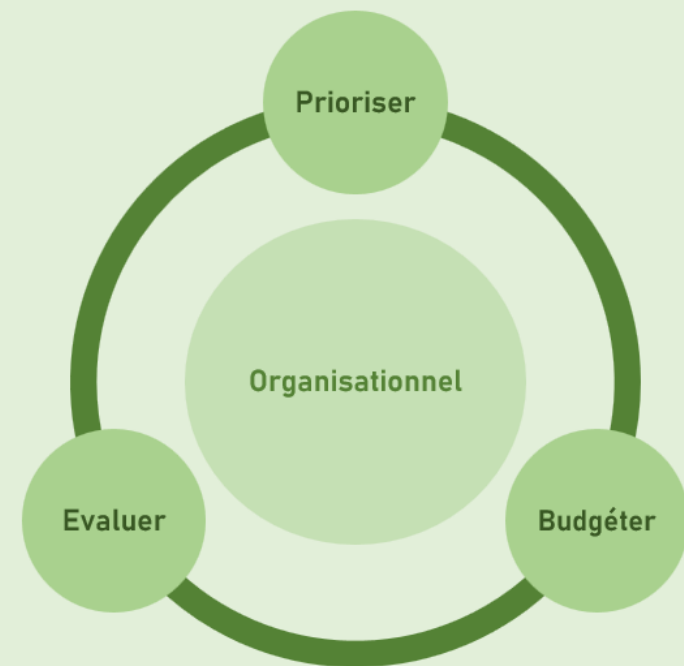


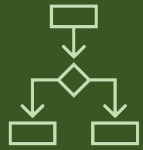


Du point de vue organisationnel

Actions :

- **Evaluer** la situation d'endettement et de santé.
- **Prioriser** les factures et les créances ainsi que les actes qui peuvent être réalisés.
- **Budgéter** de façon à limiter l'endettement tout en garantissant une certaine qualité de vie.





Du point de vue organisationnel

Ressources :

- Formations internes et rencontres avec des partenaires (Caritas, Office des poursuites...).
- Budget qui permet d'avoir une « photographie de la situation » qui peut ensuite être présentée aux personnes sous curatelles.

Limites :

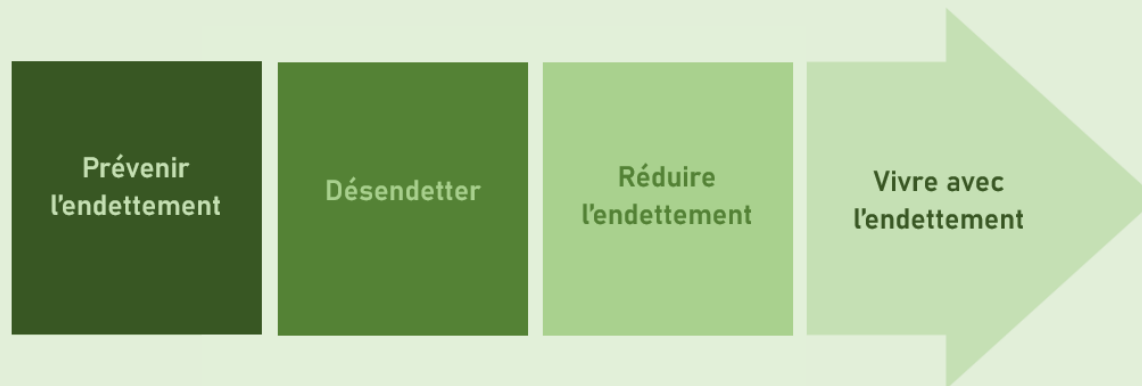
- Limite du mandat : pas de « baguette magique ».
- Charge de travail qui limite le temps qui peut être accordé aux situations.



Du point de vue administratif

Actions :

Sur plusieurs **niveaux** en fonction de la situation d'endettement. Cela peut aller de la simple prévention de l'endettement, au désendettement ou réduction de l'endettement, et si cela n'est pas possible, d'aider la personne à vivre avec l'endettement.





Du point de vue administratif

Ressources :

- Aides financières possibles pour certains frais, par le biais des services sociaux ou des demandes de dons.

Limites :

- Désendettement souvent **compliqué** et difficile à atteindre.
- Démarches administratives **complexes** même pour les professionnels.



Du point de vue de l'accompagnement

Actions :

- **Expliquer** leur situation et l'état de leur budget.
- Les **rassurer** sur les solutions possibles et ce que le/la curateur/trice peut faire.
- Les **responsabiliser** sur leur santé et sur leur utilisation du budget.
- **Négocier** avec eux pour les convaincre de prendre soin de leur santé.





Du point de vue de l'accompagnement

Ressources :

- Une **bonne collaboration** avec la personne aide à faciliter les démarches.
- Le **curateur** en lui-même est une ressource car sa simple présence dans l'accompagnement peut rassurer la personne sous curatelle.

Limites :

- Si la personne sous curatelle **ne collabore pas**, cela rend plus difficile la bonne réalisation de certaines démarches.



Du point de vue de la collaboration

Actions :

Possible de collaborer avec plusieurs organisations.

- Office des poursuites
- Créanciers
- Services médicaux/de santé (médecins, psychologues, infirmiers...)
- Services de soutien (services sociaux, Caritas, fondations...)

Permet de combler les manques dans l'accompagnement.





Du point de vue de la collaboration

Ressources :

- Bonne collaboration avec l'office des poursuites.
- Faire rentrer dans la course le **personnel soignant** permet d'ajouter un suivi de l'état de santé.

Limites :

- Difficile de **négocier** avec certains créanciers.
- Obstacles dans les **aides financières** : Temps d'attente, certains frais pas pris en charge...
- **Différences de fonctionnement**, qui mène à des mécompréhensions du rôle de chacun.

Zoom sur la collaboration

- Élément très important de cette problématique.
- Présente autant des ressources que des limites pour le/la curateur/trice.
- Il ressort un besoin de clarté sur les tâches de chacun.



Diagnostic et recommandations



Renforcer la collaboration interinstitutionnelle



Mettre en place un outil afin d'identifier l'impact de l'endettement sur la santé des personnes sous curatelle



Renforcer les apports d'approches et de méthodes d'accompagnement

Références

- Henchoz, C., Coste, T. & Plomb, F. (dir.) (2021). Endettement et surendettement en Suisse : Regards croisés/ Verschuldung und Überschuldung in der Schweiz : Interdisziplinäre Blickwinkel. L'Harmattan, *Questions sociologiques*. https://serval.unil.ch/resource/serval:BIB_1C6C22A6A218.P001/REF
- Meier, P. (2022), *Droit de la protection de l'adulte*, Schulthess.
- Code civil suisse du 10 décembre 1907 (= CC ; RS 210 ; état le 23 janvier 2023).
- Hardy, G. (2012). *S'il te plaît, ne m'aide pas! : l'aide sous injonction administrative ou judiciaire*. Erès.
- Bodenmann, P., Wolff, H., Bisschoff, T., Herzig, L., Warin, P., Chatelard, S., Burnand, B., Vaucher, P., Favrat, B., Panese, F., Jackson, Y., Vu, F. & Guessous, I. (2014). Renoncement aux soins : comment appréhender cette réalité en médecine de premier recours ? *Rev Med Suisse*, 452, 2258–2263. <https://www.revmed.ch/revue-medicale-suisse/2014/revue-medicale-suisse-452/renoncement-aux-soins-comment-apprehender-cette-realite-en-medecine-de-premier-recours>